



République Française
Département du PUY-DE-DÔME
Canton de GERZAT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 25 mars 2025

N°2025-25

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars 2025 à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Présent(e)s : seize (16)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, M. PRADIER Éric, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme RÈVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : six (6)

Mme PIRONIN Maryse a donné pouvoir à Mme Catherine MATHEY ;
Mme ALAPETITE Nadine a donné pouvoir à Mme MANDON Christine ;
Mme CHETTOUH Aïcha a donné pouvoir à M. Didier THABEAU ;
M. LAZEWSKI René a donné pouvoir à M. FAGONT Alain ;
Mme GHESQUIERE Chantal a donné pouvoir à Mme CORREIA Sandra ;
Mme SOARES Maryse a donné pouvoir à Mme Françoise RÈVEILLOUX.

Absent(e)s: cinq (5)

M. BAYLE Dominique, M. ESPINASSE Philippe, M. FRADET Nicolas, Mme METENIER Séverine, M. PRIEUR Olivier.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.



Délibération 2025-25

Objet : Création de poste permanent

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le budget de la commune,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant les nécessités d'organisation de la Commune en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service ou encore d'avancement statutaire.

Considérant la nécessité de créer, à compter du 1^{er} avril 2025, un poste permanent d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet (soit 35/35ème d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions de Coordinatrice du Pôle Enfance Jeunesse,

Considérant que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

Entendu l'exposé du rapporteur,

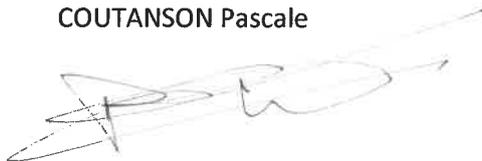
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

- De créer, à compter du 1er avril 2025, un poste permanent d'animateur principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème) relevant de la catégorie hiérarchique B afin d'assurer les fonctions de Coordinatrice du Pôle Enfance Jeunesse ;
- D'autoriser le Maire à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents conformément aux propositions figurant dans le rapport ;
- De s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

En mairie d'Aulnat,
Le 25 mars 2025

Madame la secrétaire de séance,
COUTANSON Pascale



Le Maire,
MANDON Christine

